

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/03/2008
Publication : 14/03/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
LUDOVIC LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-3-8-4
Séance du vendredi 7 mars 2008

CONCESSIONS DE LOGEMENTS DANS LES COLLEGES : Collège Emile ZOLA à KINGERSHEIM

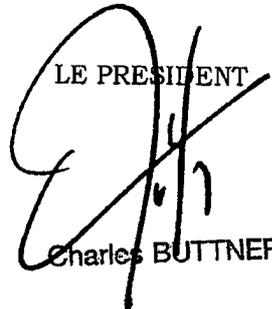
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le décret n°86-428 du 14 mars 1986 relatif aux concessions de logement accordées aux personnels de l'Etat dans les établissements publics locaux d'enseignement,
- VU la délibération de la Commission Permanente du 30 octobre 1998 approuvant le modèle de convention d'occupation précaire,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/1-5^{ème}/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le Président du Conseil Général à signer la convention d'occupation précaire d'un logement F4 au collège Emile ZOLA à KINGERSHEIM au bénéfice de Monsieur Rachid EZZEDGUI, conformément aux indications du rapport.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER